

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DU DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD**

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION DE 1^{ère} CLASSE

**EPREUVE ECRITE A CARACTERE PROFESSIONNEL PORTANT SUR
LES MISSIONS INCOMBANT AUX MEMBRES DU CADRE D'EMPLOIS**

« Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents » (Article 1^{er}-1^o du décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007).

**Durée de l'épreuve : 1 h 30
Coefficient : 2**

A l'aide du dossier ci-joint comprenant six pages, vous répondrez aux cinq questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin toutefois de préciser le numéro de la question avant d'y répondre :

Question n° 1 (5 points)

Quels sont les divers objets abordés par le dossier qui vous est présenté ?
(Rédaction en 12 à 15 lignes)

Question n° 2 (4 points)

Exposez les moyens dont disposent les communes pour remplir leurs missions dans le domaine concerné.
(Rédaction en 12 à 15 lignes)

Question n° 3 (4 points)

Recensez de manière explicite au moins cinq critiques formulées au regard du plan gouvernemental.
(Rédaction en 12 à 15 lignes)

Question n° 4 (4 points)

Présentez sous la forme d'un tableau les données figurant en p 27 dans l'article intitulé « Les principales mesures du plan ».

Question n° 5 (3 points)

Expliquez les expressions suivantes :

- « plan Marshall » (En titre du second article p 26).
- « faire du tandem préfet-maire le pivot d'une nouvelle gouvernance » (3^e colonne p 29).
- « Le busing, ça m'a scotchée » (3^e colonne du second article p 30).

(Rédaction en 2 à 3 lignes par expression)

Les ministères se mobilisent, les incertitudes demeurent

Financement, dotation de solidarité urbaine, géographie prioritaire... le plan «banlieues» présente plusieurs zones d'ombre.

Des points positifs, mais de nombreuses déceptions. Tel est, en substance, le bilan dressé par les associations d'élus et les professionnels au lendemain du comité interministériel des villes (CIV) du 20 juin. Un CIV attendu, plusieurs fois reporté, qui a surtout donné l'occasion aux ministres concernés de présenter leur plan d'action triennal pour les banlieues. Promesse tenue, donc, pour le chef de l'Etat qui, dans un discours consacré à la «nouvelle politique de la ville» en février, avait appelé le gouvernement à définir «des objectifs ambitieux de réduction des écarts entre ces quartiers et l'ensemble du territoire». Toutefois, de nombreuses zones d'ombre demeurent autour de cette mobilisation, que d'aucuns qualifient déjà de «trompe-l'œil».

Le retour de «l'interministérialité»

Principal motif de satisfaction pour les élus de banlieue et les professionnels de la politique de la ville,



De gauche à droite : Jean-Louis Borloo, Christine Boutin, François Fillon, Fadela Amara et Xavier Bertrand présentent leur plan d'action triennal.

la mobilisation des politiques de droit commun. «La méthode est la bonne: ne pas se satisfaire des financements spécifiques, recourir au droit commun et, pour ce faire, interpeller chaque ministre sur ses politiques en faveur des populations et des villes de banlieue, et sur les moyens dégagés en ce sens»,

s'est aussitôt réjoui l'Association des maires ville et banlieue de France (AMBVF), présidée par Claude Dilain (lire l'entretien p. 33). «Education, culture, lutte contre les pauvretés, enfance, famille, logement, économie, justice, santé, transports, vie associative, sports, sécurité, emploi, accès à la fonction publique: le



«Nous sommes très loin du plan Marshall»

Etienne Varaut, vice-président de l'Inter-réseau du développement social urbain (IRDSU)

LA REACTION «Nous éprouvons un sentiment de scepticisme. En tant que professionnels de la politique de la ville, nous nous réjouissons, certes, du retour de l'interministérialité comme du lancement d'un certain nombre de mesures en faveur de la réussite scolaire, de l'emploi, de la sécurité des personnes ou encore de la santé publique. Mais nous relevons aussi de nombreuses insuffisances. Nos principales interrogations portent sur les moyens financiers, le ciblage de seulement 215 quartiers, le report de la réforme des mécanismes de péréquation entre les villes riches et

les villes pauvres et, enfin, sur l'absence de nouvelles mesures favorisant la construction de logements sociaux dans les villes les plus favorisées. Nous observons également qu'il n'est nulle part question d'intégration, de lutte contre les discriminations, de démocratie locale, de développement durable, ni des maisons de l'emploi. Enfin, nous appréhendons fortement l'impact de la réduction des effectifs dans les rangs des fonctionnaires, issue de la révision générale des politiques publiques. Une certitude: nous sommes très loin du plan Marshall pour les banlieues!»

Les principales mesures du plan

■ Emploi

Le « contrat d'autonomie » accompagnera 45 000 jeunes des quartiers sensibles vers l'emploi. 53 entreprises se sont engagées à embaucher plus de 40 000 d'entre eux en deux ans. Une aide financière sera délivrée pour soutenir la création de 20 000 entreprises. Une indemnité temporaire de mobilité sera allouée aux fonctionnaires qui s'investiront au moins trois ans dans les quartiers en déficit d'effectifs.

■ Education

L'accompagnement éducatif sera généralisé dès la rentrée 2008 dans 3 700 écoles primaires et les collèges. Seront créés 30 sites « d'excellence scolaire », 4 000 places en cinq ans dans les « internats d'excellence » et 12 000 places dans les écoles de la deuxième chance. Mesure emblématique, le « busing » sera expérimenté dans 50 quartiers « prioritaires ». 5 % des élèves les plus méritants de chaque lycée accéderont aux classes préparatoires. Le programme de rénovation urbaine prévoit la démolition puis la reconstruction des collèges les plus dégradés à partir de 2009.

■ Transports

520 millions d'euros seront prélevés sur les fonds affectés au Grenelle de l'environnement pour financer le débranchement du tramway T4 vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil (Seine-Saint-Denis), la tangentielle Nord, le tram-train Massy-Evry (Essonne) et la liaison RER D-RER B dite du « barreau de Gonesse ».

■ Sécurité

4 000 policiers seront déployés dans les quartiers difficiles d'ici à trois ans, permettant notamment la création de 200 unités territoriales de quartier. Des « délégués à la cohésion police-population » seront recrutés parmi les réservistes de la police nationale. Les municipalités seront sollicitées pour mieux initier les policiers à leur quartier avant leur prise de poste. La vidéosurveillance sera généralisée. Des intervenants sociaux en commissariat seront recrutés.

■ Santé

30 maisons de santé pluriprofessionnelles seront ouvertes dans les quartiers prioritaires. Les refus de soins seront sanctionnés. Des contrats locaux de santé publique seront créés.

■ Justice

30 points d'accès au droit seront mis en place dans les quartiers prioritaires d'ici à trois ans.

■ Travail

Les expérimentations de gardes d'enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers populaires seront encouragées. La création et la reprise d'entreprise par les femmes de banlieue seront favorisées.

■ Logement

Des « conventions d'utilité sociale » seront signées avec les bailleurs sociaux pour améliorer la qualité des services aux locataires.

champ d'application de la politique de la ville s'est incontestablement élargi », salue, de son côté, l'Association des maires de grandes villes de France.

Parmi les priorités du programme gouvernemental : l'accès à l'emploi, la réussite éducative, la sécurité et le désenclavement des quartiers. Mesure phare destinée à lutter contre le chômage dans les quartiers défavorisés, le « contrat d'autonomie » devrait permettre à 45 000 jeunes de moins de 26 ans de bénéficier d'un accompagnement individualisé vers l'emploi, basé sur la formation et le coaching.

Autres mesures fortes, déjà annoncées par Nicolas Sarkozy en février, l'affectation de 4 000 policiers supplémentaires dans les quartiers sensibles et la création de 200 « unités territoriales de quartier ». L'accompagnement éducatif sera en outre généralisé dans le primaire pour « lutter contre le décrochage scolaire », selon les termes de François Fillon. Concernant les transports, quatre projets franciliens ont été entérinés via un protocole d'accord Etat-région : le tramway T4 vers Clichy-Montfermeil (Seine-Saint-Denis), la tangentielle Nord (partie nord d'une rocade ferrée de la moyenne couronne), le « tram-

« C'est plutôt la déception qui prédomine »

Patrice Allais, président d'Amadeus (Association des missions d'aménagement et de développement économique urbain)

LA RÉACTION « Le CIV avait créé une forte attente au sein de notre réseau (*), mais à la lecture des mesures annoncées, la déception prédomine. Il n'y a rien de très nouveau depuis le discours de Nicolas Sarkozy en début d'année. Quant aux programmes ministériels, ils se révèlent très inégaux. Certains évoquent des mesures que nous jugeons intéressantes, comme le principe de maisons de santé pluriprofessionnelles ou l'extension des unités territoriales de quartier, même si aucun chiffre ou calendrier n'est précisé. D'autres, en revanche, se résument à un simple catalogue de

bonnes intentions, comme pour la culture, ou à l'addition de dispositifs spécifiques qui restent périphériques au système éducatif. Enfin, nous soulignons que le plan Espoir banlieues ne pourra être mis en œuvre et donner des résultats que si la gouvernance de la politique de la ville repose sur le préfet et le maire, auxquels il nous paraît important d'ajouter l'intercommunalité. A cet égard, aucune consultation des maires ne semble prévue sur la définition des 215 quartiers retenus, ce qui est regrettable. »

(*1) Amadeus est composé de cadres « politique de la ville » d'une quinzaine de grandes collectivités. >



Aucune enveloppe spécifique ne sera débloquée

■ ■ ■ train» Massy-Evry et la liaison RER D-RER B.

Cependant, à lire le catalogue des mesures annoncées (*), l'implication des ministères se révèle très inégale. Illustration symptomatique, la contribution du ministère de la Culture se limite à afficher des intentions, certes louables, mais sans calendrier ni objectifs chiffrés: développer l'offre culturelle, mobiliser les directions régionales des affaires culturelles et les établissements publics sous tutelle du ministère, mettre les quartiers sensibles au cœur du plan de développement de l'éducation artistique et culturelle du 30 janvier 2008, etc. Quant à la santé et la sécurité publique, rien de neuf ou presque depuis février dans les mesures annoncées lors du CIV.

Un financement aux modalités floues

Autre zone d'ombre: le financement. Le Premier ministre l'a confirmé le 20 juin: aucune enveloppe spécifique ne sera débloquée. «Il n'y aura pas d'augmentation en volume des



L'accompagnement éducatif sera généralisé pour lutter contre le «décrochage scolaire», avec une enveloppe de 200 millions dédiée au volet «éducation».

dépenses publiques. Donc, tout ce que l'on fait, on le fait par redéploiement, en baissant les dépenses de certaines politiques publiques [et] de certains ministères», a affirmé François Fillon. Seuls montants connus: les 200 millions d'euros voués au financement du volet «éducation» et les 500 millions d'euros prélevés sur le Grenelle de l'environnement pour les transports publics. Un prélèvement qui a vivement fait réagir le Groupement des autorités responsables de transport (Gart) et

l'AMBEVE, qui, dans un communiqué commun, dénoncent «un plan en trompe-l'œil basé sur des financements déjà affectés et l'annonce de projets déjà programmés». Et de demander à l'Etat de «s'engager à la hauteur des enjeux».

La réforme toujours attendue de la DSU

Mais, pour les associations d'élus, la principale déception demeure le flou sur la réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU), pro-

mise par le président de la République. Examinée par le Comité des finances locales (CFL), le 1^{er} juillet, la réforme devrait prendre corps au cours de l'été, en vue d'une inscription dans le projet de loi de finances pour 2009 (lire l'encadré p. 29). L'enjeu est de taille. «C'est le nœud du problème», entend-on au Conseil national des villes, vaste instance de concertation et de propositions qui, en début d'année, avait lancé un «plaidoyer pour un désenclavement financier».

«Le règlement durable de la question des banlieues exige que l'on partage mieux l'argent public», insistait, le 18 février, François Pupponi, député maire (PS) de Sarcelles (Val-d'Oise), dans les pages de «La Gazette». «Sauf que dans leur grande majorité, les collectivités les plus riches ne veulent pas partager», déplorait-il, en fustigeant «les égoïsmes locaux», expression souvent employée par Fadela Amara. Sur ce point, le ministère de l'Intérieur confirme que la réforme de la DSU «vise à accroître l'effort de solidarité en faveur des communes les plus pauvres, notamment en ciblant mieux [celles] bénéficiaires». Quitte à resserrer les critères d'attribution et en exclure bon nombre de villes. Une perspective qui fait grincer des



«Les mesures éducatives n'agissent qu'en périphérie»

Claudine Pallard, présidente de l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes (Andev)

LA RÉACTION

«Comme souvent dans ce type de plan, les mesures annoncées contournent la réalité des problèmes posés. Les mesures éducatives d'Espoir banlieues n'agissent qu'en périphérie. Alors que, au contraire, il serait nécessaire que le ministère de l'Éducation se penche sur une pédagogie plus différenciée, sur une autre façon d'enseigner, mais aussi sur l'instauration de nouveaux partenariats. Les banlieues n'ont donc pas besoin d'un plan spécifique et périphérique, mais plutôt d'un plan global. L'accompagnement éducatif proposé, qui est la mesure la plus

coûteuse, est un exemple caractéristique: il ne se déroule pas sur le temps scolaire et est renvoyé à la périphérie de l'école. Par ailleurs, nous sommes inquiets concernant son financement. En effet, une directive de la Caisse nationale d'allocations familiales indiquerait que les mesures d'accompagnement à la scolarité seraient de moins en moins financées. Quant au «busing», il peut certes être une solution très locale, mais en aucun cas nationale. Il ne fait que déplacer les élèves au lieu d'améliorer le niveau des écoles où ceux-ci sont sectorisés.»

FINANCES

La DSU sera réformée pour 2009

Trois quarts des communes de plus de 10 000 habitants (715) perçoivent la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS). La dotation de solidarité rurale, elle, est attribuée à 34 480 communes. Ainsi « la dilution des crédits de péréquation annule l'impact de la solidarité. Est-ce raisonnable ? » s'interroge-t-on à la délégation interministérielle à la ville (DIV). La réforme de la DSUCS est programmée. Elle sera inscrite dans le projet de loi de finances pour 2009. Mais les arbitrages ne sont toujours pas connus. En 2008, le montant total à répartir de la DSUCS a atteint 1,094 milliard d'euros, grâce à la garantie de progression de 120 millions d'euros par an pendant cinq ans instaurée par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 (dite loi « Borloo »). Cette dernière avait, par ailleurs, modifié les critères de répartition de la DSU. La réforme en cours reviendra certainement sur ce point.

Recentrage. Parmi les critères d'attribution de la DSU, l'inscription de la commune dans un dispositif de la ville (zone urbaine sensible et/ou zone franche urbaine) pourrait disparaître ou être limitée. Ce critère avait été introduit par la loi « Borloo ». Ainsi, la DSU reposerait, de nouveau, en priorité, sur les charges socio-urbaines (*). Avec ce recentrage, elle toucherait plus précisément les « villes pauvres qui ont des pauvres », selon la formule utilisée par Fadela Amara, secrétaire d'Etat chargée de la Politi-

que de la ville, lors de la journée Espoir banlieues, le 22 janvier. Dès lors, les communes phare de la politique de la ville, qui ont bénéficié de la réforme « Borloo » (Sarcelles, Garges, Montreuil, etc.), risqueraient de percevoir une dotation réformée bien moindre. De même, les grandes villes (Bordeaux, Nantes, Toulouse ou encore Marseille) seraient perdantes. Un dispositif particulier pour ces villes qui ne toucheraient plus de DSU, ou très peu, est à l'étude. Les arbitrages ne sont pas fixés entre la DIV et le

LE POUVOIR D'ACHAT DE LA COMMUNE LA PLUS RICHE EST 8 500 FOIS PLUS ÉLEVÉ QUE CELUI DE LA COMMUNE LA PLUS PAUVRE.

ministère de l'intérieur. La masse globale de la DSU devrait néanmoins être pérennisée. Deux groupes de communes se distingueraient alors : celles qui seraient éligibles aux nouveaux critères (probablement 50% des villes de plus de 10 000 habitants) et celles qui toucheraient une compensation. 100 à 150 villes seraient concernées, dont les communes emblématiques de la politique de la ville. Mais certaines autres pourraient aussi tirer leur épingle du jeu, la politique de guichet prévalant souvent sur les réformes. M. C.

[*] Nombre de logements sociaux, de bénéficiaires de prestations logement (ce point sera sans doute accentué fortement), revenu fiscal moyen des ménages.

dents. En conséquence, soulignait-on place Beauveau, au lendemain du CFL, « une nouvelle dotation serait créée pour soutenir directement une centaine de villes qui ont des quartiers très en difficulté. »

Une gouvernance à clarifier

Fadela Amara ne cesse de le répéter. Il faut « faire du tandem préfet-maire le pivot d'une nouvelle gouvernance » pour une « politique sur mesure ». Du côté de l'Etat, 350 délégués du préfet devraient être nommés dès septembre. « L'idée est que ce délégué, qui est sur place, puisse être interpellé directement par les habitants et puisse régler le problème, en référant au préfet », précise-t-elle, prenant pour exemple une voiture brûlée dont la carcasse n'est pas enlevée après plusieurs jours. Ce délégué devrait ainsi devenir le « correspondant de proximité » des élus locaux, qui, depuis longtemps, réclament une clarification parmi les nombreux interlocuteurs de la politique de la ville. Quant au suivi du plan, il sera assuré par le CIV, qui devrait se tenir deux fois par an, sous la houlette de la délégation interministérielle à la ville. H. J.

[*] L'intégralité du plan est consultable sur un site dédié : www.espoir-banlieues.fr



«Ce plan dénote une méconnaissance totale du terrain»

Jean-Raymond Lépinay, président de l'Union nationale des missions locales

LA RÉACTION «Le plan Espoir banlieues a été conçu comme si rien n'existait auparavant. C'est flagrant en ce qui concerne le contrat d'autonomie. On nous parle de 150 000 à 200 000 jeunes potentiellement concernés, dont 45 000 seront accompagnés en trois ans... Mais, en 2007, les missions locales ont suivi 175 000 jeunes des zones urbaines sensibles, dont 45 500 ont pu accéder à un emploi classique ! Comment imaginer qu'il suffise de répondre à un appel d'offres pour s'engager dans l'accompagnement de ce public vers l'emploi ? Il s'agit d'un métier à part

entière, qui suppose une bonne implantation locale, un réseau, des contacts suivis et une démarche globale d'insertion, tant sociale que professionnelle. Je reste persuadé que la bourse de 300 euros mensuels associée au contrat d'autonomie risque d'en inciter certains à quitter prématurément le système scolaire ou à abandonner une démarche d'insertion qui serait en cours dans une mission locale. Ce dispositif va coûter bien plus cher que le travail accompli par les missions locales. Ce plan dénote une méconnaissance totale du terrain. »

Des femmes de Chanteloup créent leur propre mode de garde pour les enfants



J.-L. VALLET

«
Notre crèche est aussi un lieu de vie qui implique les parents.

Natalia Baleato, directrice de Baby-Loup

«Je suis agent d'escale, il m'arrive de travailler dès 3 heures du matin. Mon mari est surveillant pénitentiaire. Nous travaillons parfois le mercredi, le dimanche et les jours fériés. Comment trouver un mode de garde dans ces conditions?» s'interroge Claudia, qui vit à Vauréal (Val-d'Oise). Elle s'est donc tournée vers la commune voisine, Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), où les femmes du quartier de La Noé ont créé leur propre crèche: Baby-Loup.

Quitte à bousculer la réglementation traditionnelle, cette structure associative accueille les enfants 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. «C'est un lieu de vie et pas seulement un mode de garde. Nous incitons les parents à partager le repas des en-

fants qu'ils laissent pour la nuit et à leur donner le bain sur place, à venir aux soirées contes, aux veillées, sans compter les réunions et séminaires destinés aux mamans», détaille la directrice, Natalia Baleato, fière de la logique de développement social et d'ouverture.

Professionnalisation. Créée en 1991, la crèche occupe six appartements d'un immeuble, sur deux étages. Elle dispose d'un agrément pour 30 enfants en journée, 13 le week-end et 10 la nuit. Elle accueille aussi des petits en situation d'urgence, le temps que les services sociaux trouvent un placement. Ses 22 salariés se sont formés chemin faisant: l'insertion professionnelle des femmes du quartier est aussi au cœur du projet.

«Nous soutenons Baby Loup depuis sa création, car c'est un excellent moyen de professionnaliser les femmes des quartiers tout en réglant le problème de la garde», se félicite Françoise Mung, responsable de la politique de la ville à la mairie. Le budget de Baby Loup se compose à parts égales de subventions publiques et de financements privés. En 2007, il atteignait un million d'euros et la crèche a accueilli 201 enfants, issus de 187 familles différentes. S. M.

COMMENT L'IDÉE A ÉTÉ REPRISE
■ Expérimenter des gardes pour enfants adaptées aux besoins des familles, c'est l'une des ambitions du plan triennal en faveur des quartiers, élaboré par le ministère du Travail. Largement vanté par Fadela Amara, qui s'est rendue le 30 mai à Chanteloup-les-Vignes, le dispositif Baby-Loup devrait bientôt faire école.

A Courcouronnes, l'offre d'accompagnement scolaire est diversifiée

A Courcouronnes, l'accompagnement scolaire est, avant tout, une histoire de collaboration. En place depuis quinze ans, le contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) de la ville s'adresse aux collégiens: «Nous proposons un soutien scolaire dans toutes les matières, mais nous aidons aussi les enfants à tenir leur cahier de texte, organiser leurs révisions et anticiper leurs devoirs», énumère Corinne Aubert, chargée de mission «politiques contractuelles» au sein de la direction de la politique éducative de cette ville de l'Essonne.

Suivi cohérent. Le Clas maille le territoire de concert avec deux autres contrats du même type, portés par deux structures associatives

et s'adressant aux élèves de l'école primaire. Soucieuse d'assurer un suivi cohérent, la municipalité a mis en place des «passerelles sixième et seconde», pour accompagner les enfants vers ces classes charnières et faire le lien avec les autres Clas. Porté par le groupement d'intérêt public Centre Essonne, le dispositif de réussite éducative enrichit encore son éventail par des ateliers de théâtre, de musique et d'informatique, tout en favorisant les activités sportives des enfants qui n'y ont pas facilement accès. Pour éviter les doublons, la cellule de veille éducative, en place depuis 2002, réunit donc ses partenaires toutes les cinq semaines. But du jeu? Examiner ensemble les situations repérées, après accord des familles: «Nous dressons

un diagnostic partagé, grâce auquel nous orientons des enfants entre 2 et 20 ans vers la structure la plus adaptée», indique Jean-Pierre Guérini, directeur de la mission «ville» et l'un des deux coordinateurs de la cellule de veille éducative de Courcouronnes. Ce dispositif permet de repérer, chaque année, une centaine d'enfants en difficulté. S. M.

COMMENT L'IDÉE A ÉTÉ REPRISE
■ Expérimenté cette année, l'accompagnement éducatif voulu par le ministère de l'Éducation nationale et inclus dans le plan «banlieues» se généralisera dès la rentrée 2008. Il entend proposer aux élèves de primaire et aux collégiens des quartiers prioritaires deux heures d'aide aux devoirs et de pratiques sportives, culturelles et artistiques, quatre jours par semaine, après les cours.



J.-L. VALLET

«
Nous proposons un soutien scolaire dans toutes les matières.

Corinne Aubert, chargée de mission à la direction de la politique éducative